

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

**CARTOGRAPHIE DE L'ÉDUCATION
AU DÉVELOPPEMENT ET À LA
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

*Étude des projets cofinancés entre 2001 et 2011
par le Ministère des Affaires étrangères
et l'Agence française de développement*

◆ **Synthèse** ◆

Décembre 2012

Adélie Miguel Sierra
Pierre Grega
Isaline Ameryckx



REMERCIEMENTS ♦ AVERTISSEMENT

Pour cette étude, l'équipe de consultants a rencontré plusieurs catégories d'acteurs : des associations de solidarité internationale, des collectivités territoriales, des syndicats, des entreprises, des journalistes, le personnel de l'Agence Française de développement et du ministère des Affaires étrangères. Durant ces rencontres, l'équipe de consultants a eu accès aux informations disponibles. Elle tient à remercier les différentes personnes rencontrées pour leur disponibilité à répondre aux questions.

Ce document est la synthèse du rapport portant le même titre. Cette cartographie a été réalisée à la demande de l'AFD. Les commentaires et analyses développés dans cette étude n'engagent que leurs auteurs et ne constituent pas une position officielle de l'Agence.

Pour désigner plusieurs concepts qui concernent l'objet de ce rapport, la terminologie est singulièrement variée selon les périodes, les auteurs et les acteurs. C'est particulièrement le cas pour le terme « éducation au développement », concept qui couvre l'objet même de cette étude et qui est souvent désigné sous d'autres vocables. Par convention, nous avons donc retenu ce terme. Par ailleurs, pour qualifier les acteurs de la société civile, les organisations de solidarité internationale ou les ONG qui portent ces projets d'EAD le terme d'« association de solidarité internationale » a été utilisé systématiquement.

♦ MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE ♦

♦ PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PILOTAGE

André Vantomme,
Ancien Sénateur (secrétaire de la
Commission des Affaires Etrangères,
de la Défense et des forces armées)
Vice-Président du Conseil Général de
l'Oise

♦ MINISTÈRES

MAEE-DGM/CIV

Laetitia Haton, Emmanuelle GALLET

*Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement
du territoire*

Yann Raineau,
Adjoint Bureau des Relations Européennes
et de la Coopération Internationale (BRECI)
Direction générale de l'enseignement et
de la recherche (DGER)

*Ministère de l'Education Nationale,
de la Jeunesse et de la Vie Associative*

Jean-Michel Valantin,
Direction Générale de l'Education
Scolaire (DGSCO), Haut Fonctionnaire
au Développement Durable

♦ AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

RXP/DPO

**Patricia Bay, Catherine Bonnaud, Valérie
Huguenin, Mélanie Bir** (stagiaire DPO)

RCH/EVA

Pascal Brouillet

DTO/EDU

Quentin Lebegue

♦ COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cités Unies France

Astrid Frey

♦ ONG

Educasol

Roland Biache (Solidarité laïque)
Pascal Vincens (CCFD-Terre solidaire)
Laurence Rigollet (chef de projet Educasol)

Coordination SUD

Sabine Eyssartier
(Handicap international)

◆ SOMMAIRE ◆

1.	INTRODUCTION	8
1.1.	Contexte de la cartographie	8
1.2.	Démarche et méthode	8
2.	L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT : CONCEPTS ET FONDEMENTS	9
2.1.	L'évolution du concept	9
2.2.	Définition	9
2.3.	Les modes d'interventions	10
3.	PRÉSENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL	12
3.1.	Au niveau européen	12
3.2.	Au niveau national	12
3.2.1.	<i>Ministère des Affaires étrangères et européennes</i>	12
3.2.2.	<i>Ministère de l'Agriculture et de l'agroalimentaire</i>	13
3.2.3.	<i>Ministère de l'Éducation nationale</i>	13
3.2.4.	<i>Ministère de la Jeunesse et de la vie associative</i>	14
3.3.	Les collectivités territoriales	14
3.4.	Les espaces de concertation	14
4.	LES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'EAD EN FRANCE	15
4.1.	Les associations de solidarité internationale	15
4.2.	Les organisations de solidarité internationale issues des migrations	15
4.3.	Les associations de l'éducation populaire et de la jeunesse	16
4.4.	Les établissements scolaires	16
4.5.	Les acteurs du Sud	16
4.6.	Les universités, l'enseignement supérieur et instituts de recherche	17
4.7.	Les syndicats	17
4.8.	Les entreprises	17
4.9.	Les médias	18
5.	CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS COFINANCÉS	19
5.1.	Les opérateurs	19
5.2.	Les publics ciblés	19
5.3.	Les thématiques explorées	20
5.4.	Couverture géographique	21
5.5.	Les types d'activités	21
5.6.	Stratégies de communication	22
5.7.	Le financement des 37 projets	22
6.	CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	24
6.1.	Des concepts en débat	24
6.2.	Faiblesse du soutien institutionnel	25
6.3.	Le manque de collaborations avec les acteurs hors coopération	27
6.4.	Des publics peu diversifiés	28
6.5.	Conclusions	28
7.	ANNEXE	29
8.	LISTE DES ACRONYMES	31
9.	BIBLIOGRAPHIE	32

◆ RÉSUMÉ ◆

Dans un contexte de réaffirmation politique, tant au niveau européen que français, de l'importance que revêtent la sensibilisation, la formation et la mobilisation du citoyen aux questions de développement et de solidarité internationale, l'Agence française de développement (AFD) en charge depuis 2009 du financement des initiatives ONG, a souhaité initier une cartographie sur « l'éducation au développement ». Cette étude a pour objectif de mieux appréhender l'offre globale que représentent les initiatives portées par les Associations françaises de Solidarité Internationales (ASI) cofinancées au cours des dix dernières années par les pouvoirs publics.

Cette cartographie, première étape d'une démarche participative, vise à faciliter l'émergence d'un cadre de réflexion partagé qui favorisera la consolidation de logiques d'intervention en lien avec les priorités des pouvoirs publics et de ses partenaires. Il s'agit de déterminer plus précisément les contours de l'offre actuelle, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, pour ensuite, mieux définir les stratégies d'actions et les modalités de partenariats entre les acteurs.

La première phase de l'étude s'est penchée, *de manière rétrospective*, sur l'analyse des données concernant les 37 projets cofinancés par le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et l'AFD entre 2001 et 2011. Une seconde phase de l'étude s'est centrée, *à partir d'un regard plus prospectif*, sur le recueil et l'analyse du point de vue de différents acteurs quant **aux défis de l'éducation au développement en France ainsi que sa complémentarité et son articulation avec d'autres champs d'action**. Des représentants d'acteurs investis dans la coopération au développement (collectivités territoriales, collectifs d'ASI ou coordinations multi-acteurs) ainsi que des acteurs représentatifs d'autres secteurs (enseignement, éducation populaire et jeunesse, syndicats, médias), potentiellement en lien avec le champ de l'EAD, ont été rencontrés.

Sous l'impulsion des pouvoirs publics, l'étude constate que les actions menées ces dix dernières années par les ASI se sont centrées principalement sur la structuration et le renforcement du secteur lui-même : professionnalisation des acteurs, amélioration de la qualité des démarches proposées, expérimentation d'actions innovantes, dynamique forte de mise en réseau et de coordination entre différentes structures au sein du secteur de la coopération. Les jeunes et le « tout public » restent des cibles prioritaires mais l'augmentation des actions à destination des élus et des administrations illustre **une évolution générale de l'EAD qui cherche non seulement à sensibiliser les citoyens aux enjeux mondiaux mais également à interpeller les décideurs en vue de changements de politiques au service d'un développement de sociétés plus justes, solidaires et durables**.

Outre la caractérisation des actions cofinancées, certaines spécificités françaises sont à mettre en exergue en comparaison avec d'autres pays européens :

- ◆ Le rôle de plus en plus important des collectivités territoriales à travers leur politique de coopération décentralisée et, dans une moindre mesure, leur politique d'animation du territoire ;
- ◆ L'existence d'un cadre formalisé au sein de ministère de l'Education nationale d'une part où l'EAD est définie comme une éducation transversale clairement associée et complémentaire de l'éducation au développement durable et au sein de l'enseignement agricole d'autre part, où elle contribue à la consolidation d'une citoyenneté internationale ;
- ◆ Un nombre de plus en plus élevé d'associations d'éducation populaire et de la jeunesse qui investissent la réflexion sur la solidarité internationale et le développement ;
- ◆ Une volonté forte d'articuler la réflexion et les pratiques d'EAD avec les acteurs du Sud en veillant à développer une relation de réciprocité.

Malgré cette plus grande reconnaissance de l'EAD, différents chantiers devraient être explorés afin de consolider les acquis mais également amplifier le cadre et la portée des actions menées par une diversité de plus en plus importante d'acteurs. **Des efforts doivent être fournis pour :**

- ◆ Redéfinir l'EAD en lien avec les enjeux contextuels contemporains et réactualiser le cadre de l'EAD en fonction de ceux-ci (sa définition, la terminologie utilisée, ses modes d'intervention, etc.).
- ◆ **Renforcer les politiques et les dispositifs de soutien à l'EAD : définir un cadre stratégique national concerté, augmenter et diversifier les dispositifs de financement, formaliser des espaces de concertation aux niveaux national et territorial, amplifier les capacités institutionnelles et les ressources humaines des administrations en charge de l'EAD.**
- ◆ Explorer de nouveaux partenariats afin de :
 - produire de nouvelles connaissances notamment autour des motivations et freins aux changements individuels, collectifs et sociaux grâce à l'apport de centres de recherche ;
 - proposer de nouvelles formes de communication sociale et pédagogique avec le soutien de différents médias classiques ou alternatifs en y intégrant les nouvelles technologies de l'information ;
 - impulser et soutenir des nouvelles formes de « vivre ensemble » et des dynamiques économiques alternatives en collaborant avec les syndicats, les entreprises soucieuses de leur responsabilité sociale, les mouvements émergents de jeunes, les associations de consommateurs, etc.

Pour que ces chantiers puissent être entamés avec la participation des principaux acteurs impliqués en EAD dans un climat constructif, **certains principes devraient être pris en compte tels que le respect du droit d'initiative des acteurs, la valorisation de lieux de concertation, la clarification du rôle de chacun et ses complémentarités, ainsi que la volonté commune de recherche de plus de cohérence et de qualité.** L'exercice d'élaboration d'une stratégie nationale partagée exige du temps et une feuille de route opérationnelle. Cette stratégie nationale devrait se décliner au niveau régional sans pour autant entrer en contradiction avec des stratégies territoriales spécifiques. Le niveau national devrait cependant se porter garant de la cohérence d'ensemble. **Le rôle du MAEE, dans sa dimension politique et stratégique, apparaît fondamental.**

Cette cartographie doit donc être vue comme le catalyseur d'un débat futur à construire et articuler autour de critères communs : enjeux, cadre institutionnel, politique et stratégie, modes d'intervention de l'EAD.

SUMMARY

In a context of political reaffirmation, both at the European and French level, around the importance of public awareness, education and mobilization on issues of development and international solidarity, the French agency for development (AFD), who has been responsible for funding NGO initiatives since 2009, wanted to start a mapping of “awareness for development”. The aim of this is to better understand the global offering which shows the initiatives carried out by the French International Solidarity Associations (ASI’s) which have been co-financed over the last ten years by the State.

This mapping, which is the first step of a participative process, aims to facilitate the emergence of a shared framework for reflection which will help the consolidation of logical interventions in line with the priorities of the State and its partners. It’s about determining at a more granular level the outline of the current offering, from both a quantitative and qualitative perspective, in order to better define the strategic action plans and terms of partnership between the different parties involved.

The first phase of this study looked retrospectively into the analysis of the data regarding the 37 projects co-funded by the Ministry of Foreign and European Affairs and the AFD between 2001 and 2011. A second phase of the study was forward looking and focused on the collection and analysis of the opinions of different key players regarding **the challenges of education around development in France and the extent to which it is complementary to and aligns with other areas being actioned.** Representatives of key players heavily involved in cooperating for development (local authorities, members of ASI or groups with multiple people) as well as representatives from other sectors (education, public education and youth, trade unions, media) potentially linked with the EAD, were met.

Under the impetus of the State, we see that the actions carried out over the last ten years by the ASI’s focused mainly on structure and the strengthening of the sector itself: ensuring that the key players were professional, improvement of the quality of the proposed approaches, trying innovative things, a robust process of networking and coordination between the different structures within the cooperation sector. The young people and the wider population remain the priority targets but the increase of actions focused on elected representatives and the Civil Service shows **an overall evolution of the EAD which seeks not only to increase the awareness of the public on global challenges but also to question those with the decision making power in light of policy changes to benefit the development of fairer, more united and lasting society.**

In addition to the characteristics of the co-financed actions, a few French specificities can be seen in comparison to other European countries:

- ◆ The increasingly important role of the local authorities through their decentralized development policy, and, to a lesser extent, their policy of local activities
- ◆ The existence of a formalized framework within the Ministry of Education, where the EAD is defined as a transversal education clearly associated and additional to education for sustainable development and, in the agriculture education, where it contributes to the consolidation of an international citizenship;
- ◆ An increasing number of public education and youth associations which reflect on international solidarity and development;
- ◆ A strong will to articulate the reflections and practices of EAD with the players from the South in order to develop a relationship based on reciprocity.

Despite this increasing recognition of the EAD, different projects should be explored in order to consolidate the experiences but also to extend the framework and the focus of actions led by an increasingly diverse and important group of individuals. **Efforts must be made to:**

- ◆ Redefine the EAD in line with the contextual challenges of today and to bring the framework of the EAD up to date (its definition, the terminology used, how it intervenes etc.)
- ◆ **Reinforce the policies and support mechanisms for the EAD: define a national devised strategy to increase and diversify the plans for funding, formalize areas of national and local level consultation, enhance the institutional ability and the human resources of the administrators in charge of the EAD.**
- ◆ Explore new partnerships in order to:
 - Produce new knowledge, notably around the motivations and obstacles around implementing individual, group and social changes as a result of collaborations with centers of research;
 - Suggest new ways of social and educational communication using different traditional or alternative media channels , integrating new technology;
 - Initiate and support news forms of “living together” and alternative economic processes, working with trade unions, enterprises that care about their social responsibility, emerging youth movements, consumers’ associations, etc.

To enable these projects to get going with participation from the main players involved in EAD in a constructive climate, **there are certain principles that should be taken into account, such as respecting the players to take the initiative as they please, the value of areas for consultation, the clarification of everyone’s role and where they complement each other, as well as the common will to seek more coherence and quality.**

The exercise of creating a shared national strategy requires time and an operational plan of action. This national strategy needs breaking down to the regional level but must not contradict specific local strategies. The national level should vouch for overall coherence. **The political role of the Ministry of Foreign Affairs is fundamental.**

This mapping must be seen as a catalyst for future debate on some common standards: challenges, institutional framework, policies and strategy, interventions modals of EAD.



1

INTRODUCTION

1.1. Contexte de la cartographie

Dans un contexte de réaffirmation politique, tant au niveau européen que français, de l'importance que revêtent la sensibilisation, la formation et la mobilisation du citoyen aux questions de développement et de solidarité internationale, l'Agence française de développement (AFD) en charge depuis 2009 du financement des initiatives ONG, a souhaité initier une cartographie sur « l'éducation au développement ». Elle a pour objectif de mieux appréhender l'offre globale que représentent les initiatives portées par les ASI françaises cofinancées au cours des dix dernières années (2001-2011) par les pouvoirs publics français et par la Commission Européenne, en considérant le contexte général, plus complexe, dans lequel elle s'inscrit. Les derniers états des lieux globaux existants sur l'EAD en France ont été réalisés voilà près d'une dizaine d'années¹.

Cette cartographie, première étape d'une démarche participative, vise à faciliter l'émergence d'un cadre de réflexion partagé qui favorisera la consolidation de logiques d'intervention en lien avec les priorités des pouvoirs publics et de ses partenaires. Il s'agit de déterminer plus précisément les contours de l'offre actuelle, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, pour ensuite, mieux définir les stratégies d'actions et les modalités de partenariats entre les acteurs.

1.2. Démarche et méthode

La première phase de l'étude s'est penchée, de manière rétrospective, sur l'analyse des données concernant les 37 projets cofinancés par le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et l'AFD entre 2001 et 2011.

Une seconde phase de l'étude s'est centrée, à partir d'un regard plus prospectif, sur le recueil et l'analyse du point de vue de différents acteurs quant aux défis de l'éducation au développement en France ainsi que sa complémentarité et son articulation avec d'autres champs d'action. Des représentants d'acteurs investis dans la coopération au développement (collectivités territoriales, collectifs d'ASI ou coordinations multi-acteurs) ainsi que des acteurs représentatifs d'autres secteurs (enseignement, éducation populaire et jeunesse, syndicats, médias, milieu académique), potentiellement en lien avec le champ de l'EAD, ont été rencontrés.

Parallèlement, une étude documentaire a permis de mieux appréhender l'évolution du cadre institutionnel dans lequel s'organise l'EAD en France. Cette analyse, comparée aux cadres institutionnels de trois autres pays européens (Angleterre, Belgique, Espagne) a nourri la réflexion et les recommandations stratégiques et opérationnelles finales de l'étude.

¹ Un travail d'évaluation, initié et piloté par le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), portant sur des projets cofinancés entre 1994 et 2001, a été réalisé par le bureau d'études Evalua en 2004 (Hugues et al., 2004). Sous l'impulsion du Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI), les principaux acteurs de l'EAD ont également présentés leurs contributions respectives dans un état des lieux publié en 2005.

2

L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT : CONCEPTS ET FONDEMENTS

2.1. *L'évolution du concept*

L'histoire de l'éducation au développement en France prend ses sources fin des années soixante, dans la volonté de donner une autre vision de la réalité des pays du « Tiers-Monde ». Il s'agissait d'apporter un autre regard aux images misérabilistes et paternalistes véhiculées par les médias ou d'autres structures et de dénoncer les causes du « sous-développement ». La sensibilisation de l'opinion française devient une mission des organisations de solidarité au même titre que l'appui apporté aux partenaires. Leurs missions et fondements méthodologiques se consolident petit à petit notamment grâce à l'apport de l'éducation populaire en France et des expériences menées en Amérique latine. Elles entreront dans le champ du politique pour dénoncer des mécanismes qui renforcent des relations inégalitaires entre les anciennes métropoles coloniales et les nouveaux états indépendants.

La terminologie « éducation au développement et à la solidarité internationale (EAD-SI) » se formalise au début des années quatre-vingt-dix. A cette période, face à la paupérisation d'une grande partie de la planète, une nouvelle façon d'envisager le développement, moins centrée sur des indicateurs économiques, est proposée par les Nations Unies : le développement humain. La solidarité internationale devient une dimension inhérente de cette vision. Adhérant à celle-ci, les associations françaises d'aide au développement préfèrent se désigner par le vocable d'association de solidarité internationale. Les acteurs de l'éducation au développement suivent le mouvement : *« c'est ce qui explique la volonté de la faire apparaître dans l'énoncé même de ces pratiques éducatives. Puisque le terme de développement commençait à devenir suspect, il était sage d'ajouter systématiquement "et à la solidarité internationale", ce qui de toute façon correspondait mieux à la perception que les militants pouvaient avoir de leur engagement »* (Faucon, non daté).

Les récentes crises et mutations sociales exigent des acteurs de la solidarité internationale qu'ils se repositionnent, redéfinissent le paradigme du développement et les modalités d'intervention de la coopération. Le secteur de l'éducation au développement n'échappe pas à ce questionnement. Dans de nombreux pays européens, et notamment en France, ces débats sont d'actualité.

Aujourd'hui, bien que les concepts « éducation au développement » et « à la solidarité internationale » sont encore majoritairement utilisés en tant que référence commune, de nombreux acteurs mettent en avant d'autres terminologies qui correspondent mieux à leur vision en la matière et qui facilitent une communication externe plus compréhensible pour le tout public. La notion de « citoyenneté internationale » est de plus en plus mise en avant.

2.2. *Définition*

Le consensus européen sur l'éducation au développement, document de référence partagé par de nombreuses organisations et institutions européennes, propose cette définition :

« La sensibilisation et l'éducation au développement ont pour but de permettre à chaque personne vivant en Europe d'avoir la possibilité, à tout âge, d'être sensibilisée et de comprendre les problèmes de développement mondial et leur signification à la fois locale et individuelle, ainsi que d'exercer

ses droits et ses responsabilités en tant qu'habitant d'un monde interdépendant en mutation, en contribuant au changement pour un monde juste et durable. Elles contribuent à éradiquer la pauvreté et à promouvoir le développement durable par des approches et des activités de sensibilisation et d'éducation reposant sur les valeurs des droits de l'homme, de la responsabilité sociale, de l'égalité hommes-femmes et du sentiment d'appartenance à un seul monde.»

La définition de la Plate-forme nationale Educasol, relayée par de nombreux acteurs français, intègre un cadre de référence plus opérationnel :

« L'éducation au développement et à la solidarité internationale a pour finalité le changement des mentalités et des comportements de chacun dans le but de contribuer individuellement et collectivement à la construction d'un monde juste, solidaire et durable. Pour cela elle a pour objectif de favoriser :

- ◆ la compréhension des mécanismes d'interdépendance et d'exclusion dans le monde ;
- ◆ la prise de conscience de l'importance de la solidarité internationale comme facteur de changement social ;
- ◆ l'action pour la construction d'un monde solidaire.

Eduquer au développement et à la solidarité internationale, c'est s'impliquer dans un processus éducatif global dont la dimension Nord/Sud est un élément constitutif déterminant. Il s'agit donc, selon la démarche d'éducation populaire, de comprendre, de poser un regard critique et d'agir en vue de la construction d'un autre modèle de société.»

Au niveau européen, les terminologies pour nommer cette approche éducative sont diverses : éducation au développement pour les pays francophones, éducation globale pour les pays anglo-saxons, éducation à la citoyenneté internationale ou mondiale pour les pays latins. Au-delà des terminologies, il existe des nuances dans sa définition en fonction des contextes spécifiques, mais toutes ces définitions convergent vers des points essentiels communs :

- ◆ c'est une **éducation sur le « développement »** qui aborde des connaissances conceptuelles (économiques, culturelles, sociales...) afin d'analyser les inégalités et la confrontation des différentes logiques de développement ;
- ◆ c'est une **éducation pour le « développement »** qui apporte une réflexion théorique et une pratique de valeurs, attitudes et aptitudes dans la formation sociale des citoyens afin qu'ils se forment un regard critique et solidaire pour promouvoir l'équité et la justice sociale ;
- ◆ c'est une **éducation comme « développement »** qui contribue à une pratique émancipatrice, centrée sur le processus même d'apprentissage à travers la participation individuelle et collective des personnes.

De plus, pour le Forum européen d'éducation au développement, qui regroupe les représentants des ONG des Etats membres, la sensibilisation et l'éducation au développement encouragent l'engagement public, renforcent la société civile mondiale et participent à l'émergence de nouveaux paradigmes autour des questions de développement.

2.3. Les modes d'interventions

Il existe différentes typologies qui tentent de schématiser les principaux modes d'intervention en éducation au développement.

Au niveau européen, la récente étude sur l'EAD (2010) reprend une typologie qui regroupe trois modalités d'action : l'information pour le développement, les campagnes et le plaidoyer, et l'apprentissage global.

La première modalité d'action a été reprise dans ce schéma car historiquement, elle a été utilisée comme conception d'Education au développement/Education globale (EAD/EG). Aujourd'hui, les spécialistes et les praticiens en EAD/EG sont d'accord sur le fait que l'approche « Information sur le développement », qui vise essentiellement à promouvoir la coopération au développement, ne répond pas aux critères de l'EAD/EG. L'information sur le développement est plutôt perçue aujourd'hui comme une tâche qui relève plus spécifiquement des départements de communication et relations publiques des différents acteurs de la coopération (ministères et ASI).

TABEAU 1 : Modes d'intervention

	Information sur le Développement	Campagnes et Plaidoyer	Apprentissage Global
Objectifs	Appui à la coopération au développement.	Changement des comportements individuels et collectifs ainsi que des politiques institutionnelles et/ou des entreprises.	Développement des compétences de l'apprenant.
Philosophie	Promotion, marketing.	Activisme, normes, réglementation.	Pédagogie, constructivisme.
Caractéristiques particulières	<p><i>Axé sur les résultats:</i></p> <p>Visé à augmenter l'APD et les flux privés de capitaux dédiés à la coopération au développement.</p> <p>Travail d'information comme moyen permettant (a) de mettre en évidence l'utilisation responsable des fonds et (b) de mener une politique de relations publiques.</p>	<p><i>Axé sur les résultats:</i></p> <p>Visé à atteindre des résultats concrets en termes de changements des politiques et/ou des comportements.</p> <p>Une approche stratégique pour des résultats concrets.</p>	<p><i>Axé sur le processus:</i></p> <p>Centré sur l'apprenant et le processus d'apprentissage.</p> <p>Une approche ouverte de l'apprentissage ne peut avoir de résultats prédéterminés tels que certains changements de comportements.</p>
Théorie du changement	Le soutien de l'opinion publique est essentiel afin que l'APD atteigne l'objectif des 0,7%, objectif crucial pour l'atteinte des OMD et la lutte contre la pauvreté.	L'engagement de citoyens sensibilisés et critiques dans des actions de mobilisation et de plaidoyer est essentiel pour construire une démocratie vivante et pour provoquer les changements requis par la situation du monde d'aujourd'hui.	L'acquisition d'aptitudes et des compétences essentielles pour permettre aux personnes d'être les agents responsables du changement dans leur communauté locale et dans la société mondiale interdépendante.
Défis actuels dans le contexte du développement	Sécuriser et augmenter l'APD en période de crises économiques.	Contribuer au débat public critique afin d'impulser des politiques cohérentes de développement, basées sur d'autres notions que celle de la croissance.	<p>Réunir les acteurs du développement et les acteurs du système éducatif formel afin d'intégrer efficacement un apprentissage global de qualité dans les programmes scolaires.</p> <p>Renforcer dans les structures d'éducation populaires/permanentes une plus grande articulation entre les enjeux locaux et les enjeux mondiaux.</p>

Source : Adaptation et traduction, par les auteurs du présent rapport, du cadre de : Johannes Krause - imPuls: Agents for applied utopia (2011).

Bien que cette typologie ne tienne pas compte des particularismes de chaque pays dans lesquels évolue le champ de l'éducation au développement, elle a le mérite de clarifier les spécificités des enjeux de la communication sur les politiques d'aide au développement, du plaidoyer et son articulation avec la mobilisation citoyenne et des démarches éducatives.

3

PRÉSENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

3.1. *Au niveau européen*

Depuis 1979, une ligne de cofinancement soutient les actions visant à sensibiliser et mobiliser l'opinion publique européenne aux questions de développement.

En 2005, le Conseil, la Commission et le Parlement de l'Union européenne adoptent « Le consensus européen pour le développement » qui décrit les engagements de l'Union dans sa lutte pour éradiquer la pauvreté. En 2007, cette déclaration conjointe s'est renforcée par le document « Le rôle de la sensibilisation et de l'éducation au développement ».

Le programme thématique « Acteurs Non-Etatiques et Autorités Locales dans le développement » (ANE-AL) permet, sur base d'appels à propositions, de cofinancer des initiatives mises en œuvre par des organisations de la société civile (OSC) et des autorités locales des états membres. Une des composantes de ce programme est la sensibilisation et l'éducation au développement.

Suite à une étude DEAR commanditée par la Commission (Rajacic *et al.*, 2010), l'appel à propositions 2011-2012 intègre de manière forte les enjeux de la mondialisation et du rôle fondamental de la société civile dans le soutien de l'éradication de la pauvreté, l'expansion de la justice, des droits humains et de modes de vie viables. Il propose l'éligibilité de trois types de projets : projets d'apprentissage global à l'intérieur du système d'éducation formelle ; projets d'apprentissage global en-dehors du système d'éducation formelle ; projets de campagne et de plaidoyer.

Pour l'année 2011, le montant indicatif mis à disposition pour les actions de sensibilisation et d'EAD est de 27.121.500€ pour les acteurs non étatiques et de 5.212.000€ pour les autorités locales.

3.2. *Au niveau national*

3.2.1. *Ministère des Affaires étrangères et européennes*

Jusqu'en décembre 2008, la responsabilité des financements publics des initiatives ONG relève du ministère des Affaires étrangères. En 2009, l'Agence française de développement se voit attribuer la gestion du financement des initiatives des ASI, hors aide humanitaire, gérée par le Centre de crise et hors appui au volontariat, qui reste sous la responsabilité du MAEE.

L'AFD, à l'instar de ce que faisait le Ministère des Affaires étrangères, finance les ASI sur deux types d'interventions : (i) les projets de terrain (projets classiques, conventions-programmes pluriannuelles et programmes concertés pluri-acteurs) et (ii) des interventions « d'intérêt général » (projets d'éducation au développement et projets de structuration du milieu associatif).

Le fonds de subvention des projets ASI géré par l'AFD représente un montant annuel de quelques 43 millions €. Cette subvention est consacrée pour 80% aux interventions de terrain et pour 20% aux interventions d'intérêt général (éducation au développement et structuration du milieu associatif).

3.2.2. Ministère de l'Agriculture et de l'agroalimentaire

La gestion de l'enseignement agricole français est confiée à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère.

La mission de coopération de l'enseignement agricole, qui intègre une dimension EAD, vise à donner une ouverture internationale aux enseignements et aux acteurs des établissements scolaires. Elle cherche à former des professionnels et des citoyens conscients des enjeux économiques, sociaux et culturels du monde contemporain.

Au sein de la DGER, le Bureau des relations européennes et de la coopération internationale (BRECI) est en charge de l'opérationnalisation de la coopération internationale. Il coordonne, notamment, les établissements agricoles qui sont regroupés en réseaux géographiques (même pays ou régions partenaires de coopération) ou thématiques. Parmi ces derniers, le réseau éducation au développement (RED) regroupe des éducateurs souhaitant dynamiser les équipes pédagogiques au sein des établissements scolaires autour des principes méthodologiques de l'éducation à la citoyenneté internationale et l'interculturel. Il est animé par deux détachés pédagogiques.

3.2.3. Ministère de l'Education nationale

Depuis les années 80, des circulaires officielles sont adressées aux enseignants d'une part en ce qui concerne l'éducation au développement et à la solidarité internationale et d'autre part pour l'éducation à l'environnement.

A partir de 2004, le ministère conduit une politique de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD) afin d'insérer cette approche dans les programmes d'enseignement de l'école élémentaire, du collège et du lycée, dans l'offre de formation nationale et académique, dans la production de ressources académiques, dans les projets d'écoles et d'établissements scolaires, en se fondant sur de nombreux partenariats à toutes les échelles concernées. La circulaire du 24 octobre 2011 insiste sur la complémentarité entre les actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale et les actions d'éducation au développement durable dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) des Nations unies et de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013.

Dorénavant, le cadre de référence de l'EAD, au sein de l'Education nationale, est explicitement associé à celui de l'éducation au développement durable.

Au niveau plus opérationnel, les Délégations académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) sont chargées d'élaborer, de coordonner et d'assurer le suivi de la politique et des actions internationales dans les services et les établissements scolaires. Elles sont des référents pour les établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ)² qui souhaitent, entre autres, mener des projets et démarches d'EAD en complément aux enseignements qu'ils délivrent. Il existe un nombre croissant de projets menés en coopération entre les DAREICs et les coordonnateurs académiques de l'éducation au développement durable.

Les associations d'EAD agréées par les instances du ministère de l'éducation sont nombreuses à mener des projets avec les écoles et les établissements scolaires ainsi qu'avec les académies.

2- Les EPLÉ regroupent les collèges, les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel et les établissements d'éducation spéciale. Ils sont chargés de mettre en œuvre l'enseignement et sont rattachés à une collectivité territoriale, le département pour les collèges, la région pour les lycées.

3.2.4. Ministère de la Jeunesse et de la vie associative

La Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) ne développe pas directement une politique d'éducation au développement, mais plusieurs de ses dispositifs permettent de renforcer la mise en œuvre de projets d'EAD dans une optique d'éducation populaire. De nombreuses ASI sont agréées en tant qu'organisation de jeunesse et d'éducation populaire, ce qui leur permet d'introduire régulièrement des demandes de cofinancement qui s'inscrivent dans le cadre de la politique du ministère en faveur du lien social et de la promotion des démarches éducatives pour tous, hors temps scolaire

3.3. Les collectivités territoriales

L'EAD est de plus en plus prise en compte dans les politiques des collectivités territoriales soit dans le cadre de la coopération décentralisée, soit dans le cadre de leur mission d'animation du territoire. Cet intérêt grandissant pour la sensibilisation de la population au niveau territorial se concrétise notamment par la création de postes consacrés en tout ou en partie à l'EAD et par la mise en place d'une délégation à l'éducation au développement. Chaque collectivité territoriale (Région, Département, Municipalité et Intercommunalité) possède ses propres règles pour soutenir ce type de démarche :

- mise en œuvre directe d'actions de sensibilisation (organisation d'évènements sur des thèmes de la solidarité internationale). Certaines mènent aujourd'hui des actions d'envergure.

- dispositifs de financements d'appui aux initiatives des associations ou établissements scolaires et de collectivités locales de leur territoire.

Le montant global de l'enveloppe qu'elles attribuent au financement de projets de développement ou d'EAD est très variable (de 3.000€ à 100.000€).

3.4. Les espaces de concertation

Deux instances de concertation, entre l'Etat et les Organisation de la société civile (OSC), aujourd'hui disparues, ont mené des travaux importants dans le domaine de l'éducation au développement :

La Commission Coopération Développement (CCD, 1984-2011), instance consultative interministérielle qui rassemblait, de manière permanente et paritaire, pouvoirs publics et associations de solidarité internationale.

Le Haut Conseil pour la Coopération Internationale (HCCI, 1999-2008) qui avait pour mission de favoriser une concertation régulière entre les différents acteurs de la solidarité et de la coopération internationale ainsi que de sensibiliser les populations aux enjeux de la coopération.

Plus récemment, deux nouveaux espaces ont été mis en place : un au sein du ministère des Affaires étrangères et un autre au sein de l'Agence française de développement :

Le Conseil stratégique pour la coopération non-gouvernementale qui rassemble depuis 2009, autour du ministre des Affaires étrangères, une vingtaine de personnalités issues des différentes composantes de la société civile siégeant à titre personnel. Malheureusement, il ne se réunit pas régulièrement et le thème de l'EAD n'a pas encore été abordé. Sa dernière réunion a eu lieu en juin 2010.

Fin 2011, l'AFD initie un nouveau cadre de dialogue formalisé, à travers la constitution de groupes de travail et de concertation thématique ouverts aux organisations de la société civile (ASI, syndicats et fondations), aux ministères de tutelle de l'AFD, aux collectivités territoriales et aux chercheurs. Un groupe de travail sur l'éducation au développement pourrait être mis en œuvre et contribuer à faire émerger des pistes utiles à une éventuelle future stratégie française en la matière.

4.

LES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'EAD EN FRANCE

Différents acteurs interviennent activement dans le champ de l'EAD sous des formes diverses depuis le niveau local jusqu'au niveau international. Acteurs de la société civile ou acteurs publics, chacun assume des missions spécifiques et complémentaires. Après avoir présenté dans le chapitre précédent les autorités publiques, ce chapitre se concentre sur les acteurs privés. Certains intègrent l'EAD dans leurs missions, d'autres l'utilisent comme un dispositif ponctuel.

4.1. *Les associations de solidarité internationale*

Les ASI sont les principales actrices des projets d'éducation au développement menés en France. Elles peuvent être regroupées selon leurs interventions en deux grandes catégories :

- ◆ les associations qui interviennent uniquement dans le domaine de l'éducation au développement ;
- ◆ les associations qui ont des projets de terrain et qui mènent parallèlement des actions d'éducation au développement en France ;

Elles se coordonnent au travers :

- ◆ de la Plate-forme nationale d'éducation au développement et à la solidarité internationale, Educasol ;
- ◆ des réseaux et collectifs thématiques d'associations de solidarité internationale ;
- ◆ des collectifs régionaux et locaux d'associations.

Les réseaux spécifiques d'ASI en EAD s'inscrivent également dans les débats plus larges menés d'une part par Coordination Sud, coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale, qui assure une double mission d'appui à la professionnalisation des ONG et de représentation de leurs positions auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde et d'autre part par le CRID, Centre de recherche et d'information pour le développement, qui a pour mission de produire une réflexion et de se positionner sur les questions de développement et de la coopération internationale. Le CRID porte l'« Université d'été de la solidarité internationale », La semaine de la solidarité internationale et coédite la revue *Altermondes*.

4.2. *Les organisations de solidarité internationale issues des migrations*

Les OSIM, associations de migrants qui s'impliquent dans le champ de la solidarité internationale, sont principalement regroupées au sein du Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (FORIM). La double appartenance des migrants et de leur descendance leur confère cette capacité à être solidaires à la fois sur leur territoire de vie et dans leur pays d'origine.

Elles mènent des actions de sensibilisation à la situation économique, sociale et politique vécue dans leur pays d'origine en proposant principalement des activités culturelles et artistiques et des interventions auprès de différents publics.

4.3.

Les associations de l'éducation populaire et de la jeunesse

Caractérisées par leur diversité, ces associations se donnent pour objectif de transformer la société en rendant les citoyens acteurs et co-auteurs de leur devenir, et en contribuant à expérimenter et construire avec eux des alternatives éducatives, économiques, sociales et politiques.

Elles sont principalement regroupées au sein du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) et de son réseau de coordinations régionales.

Bien que ce processus doive encore être renforcé, de nombreuses structures investissent la réflexion sur la solidarité internationale et le développement notamment à destination des jeunes à travers des activités de sensibilisation aux enjeux mondiaux, l'appui aux porteurs de projets, le relai de campagnes nationales, l'encadrement de rencontres et d'actions Nord-Sud. D'autres collectifs tels que le Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (CFEEDD) ou le Réseau genre en action développent également des démarches de sensibilisation, de recherche et de plaidoyer à partir d'enjeux spécifiques (environnement, relations hommes/femmes, ...).

4.4.

Les établissements scolaires

L'éducation au développement et à la solidarité internationale est présentée, dans les différents documents de référence de l'Education nationale, comme une dimension forte de l'éducation au développement durable (EDD), désormais intégrée de manière transversale dans le programme des enseignements.

De nombreuses démarches en EAD-SI sont menées au sein des établissements scolaires :

- ◆ exploration de certaines thématiques dans le cadre des cours disciplinaires ou interdisciplinaires (par ex. : histoire, géographie) ;
- ◆ élaboration de dispositifs pédagogiques transversaux, éventuellement en partenariat avec des associations ;
- ◆ organisation de journées thématiques de sensibilisation lors des campagnes nationales menées par les associations ;
- ◆ correspondances épistolaires ou virtuelles entre élèves français et élèves du Sud ;
- ◆ projets d'échanges directs et de solidarité internationale, basés sur le partenariat et la réciprocité, avec des écoles du Sud dans le cadre de la coopération décentralisée.

Plusieurs rectorats (par ex. : Strasbourg, Besançon ou Grenoble), en partenariat avec différents acteurs, ont coproduit des documents de référence qui intègrent une clarification de certains concepts, des fiches pédagogiques et une présentation d'expériences.

4.5.

Les acteurs du Sud

De nombreux acteurs du Sud développent des stratégies de renforcement de leurs propres sociétés civiles et les sensibilisent aux mécanismes internationaux qui produisent des inégalités en leur sein.

Afin de ne plus être soumis d'une part à des schémas de développement dictés par des bailleurs de fonds internationaux, et d'autre part afin de consolider des processus de démocratie et de participation citoyenne en interne, des éducateurs, chercheurs et mouvements sociaux s'associent à des partenaires français afin de mener des analyses et des actions communes permettant de développer de part et d'autre une conscience des interrelations du monde contemporain et la construction d'alternatives aux logiques discriminantes et inégalitaires.

Les universités, l'enseignement supérieur et instituts de recherche

Bien qu'ils constituent un espace privilégié de recherche, de réflexion et de formation, les universités, établissements d'enseignement supérieur ou instituts de recherche n'assument pas jusqu'à ce jour un rôle significatif en matière d'EAD en France.

Les enseignements proposés au sein des études supérieures pourraient être complexifiés à partir d'une approche systémique des enjeux internationaux. Certains cursus professionnels, sous l'impulsion de quelques professeurs ou de certaines ASI, élargissent leur vision de la coopération et des problématiques Nord-Sud, comme par exemple les étudiants vétérinaires, en agronomie ou les ingénieurs.

Au niveau de la recherche, quelques partenariats, encore trop sporadiques, sont établis avec des ASI qui sollicitent l'expertise d'équipes de chercheurs pour établir des diagnostics, pour renforcer des processus éducatifs ou pour développer des plaidoyers sur la base de nouveaux cadres conceptuels. Un grand chantier à venir sera de multiplier les champs de recherche autour des enjeux et des démarches proposées en EAD : de plus en plus de mémoires d'étudiants s'emparent de ces questions. D'autre part, à l'instar d'autres pays comme le Royaume-Uni et l'Espagne, il sera fondamental de réfléchir à la contribution de l'université dans la construction d'une citoyenneté mondiale.

Les syndicats

De par leur implication sur le terrain international, les syndicats renforcent leur expertise sur des thèmes qu'ils relayent en France et qui nourrissent leur travail de plaidoyer envers les institutions, et leur travail de sensibilisation envers l'opinion publique. C'est surtout dans les domaines du travail décent, des droits humains et sociaux, de la gouvernance et de la responsabilité sociale des entreprises, que les syndicats réalisent aujourd'hui ce travail de sensibilisation aux questions internationales et établissent des collaborations avec des projets EAD d'ASI.

Les entreprises

L'intervention du monde des entreprises en tant qu'acteur d'EAD reste limitée. Ces entreprises, quand elles interviennent dans ce champ, assument principalement un rôle de mécénat.

Cependant, des partenariats entre ASI et entreprises se consolident petit à petit principalement autour de leur responsabilité sociétale et environnementale. Les interpellations d'entreprises ont conduit plusieurs d'entre elles à adopter des codes de conduite où elles identifient des normes à respecter dans leurs filières. Certaines d'entre elles optent pour des achats éthiques ou équitables. La pression sur les entreprises pour un changement de pratiques est portée avant tout par les syndicats et les représentations des travailleurs.

Les entreprises de l'économie sociale sont par contre très impliquées dans différentes plates-formes coordonnées par les ASI telles que la Plate-forme du Commerce Equitable.

Les médias, tant classiques que nouveaux, sont des vecteurs importants d'information et de sensibilisation. Ils peuvent être alimentés par d'autres acteurs pour communiquer une information pertinente et de qualité. Mais ils peuvent également contribuer à renforcer certaines images stéréotypes sur le Sud à travers la diffusion de messages simplistes.

Différentes initiatives menées au sein du HCCI et des ASI ont permis d'établir des partenariats avec plusieurs médias afin de diffuser des informations plus approfondies sur le développement. Quelques grands journaux ont développé des pages spéciales destinées aux jeunes via leur site internet afin de décrypter et commenter l'actualité. Pourtant, au vu de leur potentialité, l'implication des médias reste marginale.

Le développement de nouvelles technologies de l'information et de la communication est une opportunité innovante de communication pour les acteurs de l'EAD qui ne l'utilisent encore jusqu'ici qu'avec parcimonie. Les médias classiques ou nouveaux sont des moyens qui démultiplient les possibilités des ASI actives dans l'EAD d'attirer les individus, de les accrocher par une interpellation courte et de les inviter par ce questionnement à une démarche d'EAD ; ces outils ne se substituant pas à la démarche elle-même.

5.

CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS COFINANCÉS

Sur base de l'analyse des différents documents disponibles³ concernant les 37 projets cofinancés entre 2001 et 2011, l'étude a permis de dégager les principales caractéristiques générales de l'offre des ASI, en matière d'EAD.

Cependant, bien que ces 37 projets puissent être considérés comme représentatifs de l'offre d'éducation au développement en France au vu du large spectre d'activités qu'ils recouvrent dans différents domaines, ils ne constituent pas l'ensemble de l'offre réellement existante : certaines structures n'introduisent pas de demandes de cofinancement pour mener à bien leurs actions, d'autres sollicitent un soutien auprès d'autres bailleurs de fonds publics ou privés au niveau européen ou régional.

5.1. Les opérateurs

Les opérateurs, ayant bénéficié d'un cofinancement national, sont pour la majorité des structures nationales reconnues en tant qu'association de loi 1901. Elles sont parfois constituées sous forme de plates-formes, de collectifs ou réseaux spécifiquement d'associations ou multi-acteurs. Elles sont souvent faitières d'autres structures régionales, départementales ou de groupes locaux. La majorité des projets (23/37) ont été portés par un regroupement d'associations constitué pour la réalisation du projet ou par un réseau d'associations préexistant.

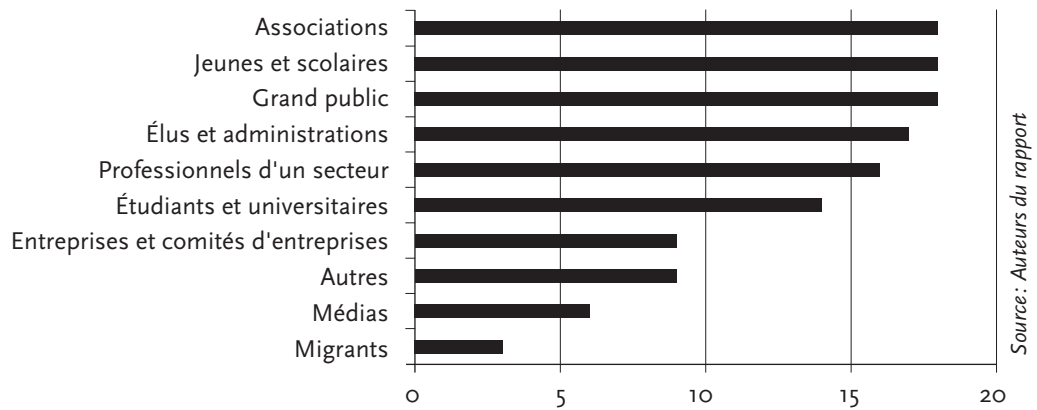
5.2. Les publics ciblés

Les jeunes et le grand public restent des cibles prioritaires. Une grande évolution depuis 2001 est le nombre de projets s'adressant aux étudiants de l'enseignement supérieur, à travers notamment leurs réseaux associatifs. Cela s'explique par une présence plus marquée d'organisations qui s'adressent très spécifiquement à ce public (Etudiants et Développement, La Guilde, Starting Block, ISF).

Comme présentée dans la figure ci-après sur les publics, la part toujours plus grande d'actions destinées aux élus et aux administrations illustre une évolution générale de l'EAD qui cherche non seulement à sensibiliser les citoyens aux enjeux mondiaux mais également à interpeller les décideurs en vue de changements de politiques au service d'un développement des sociétés plus solidaire et durable.

3- Il n'a pas toujours été possible de disposer d'informations tout à fait complètes pour l'ensemble des 37 projets à propos de chaque axe analysé. Ceux-ci sont donc systématiquement analysés sur base des projets pour lesquels l'ensemble des données a été disponible, le nombre de ces projets étant précisé à chaque fois.

FIGURE 1: Publics cibles entre 2001 et 2011

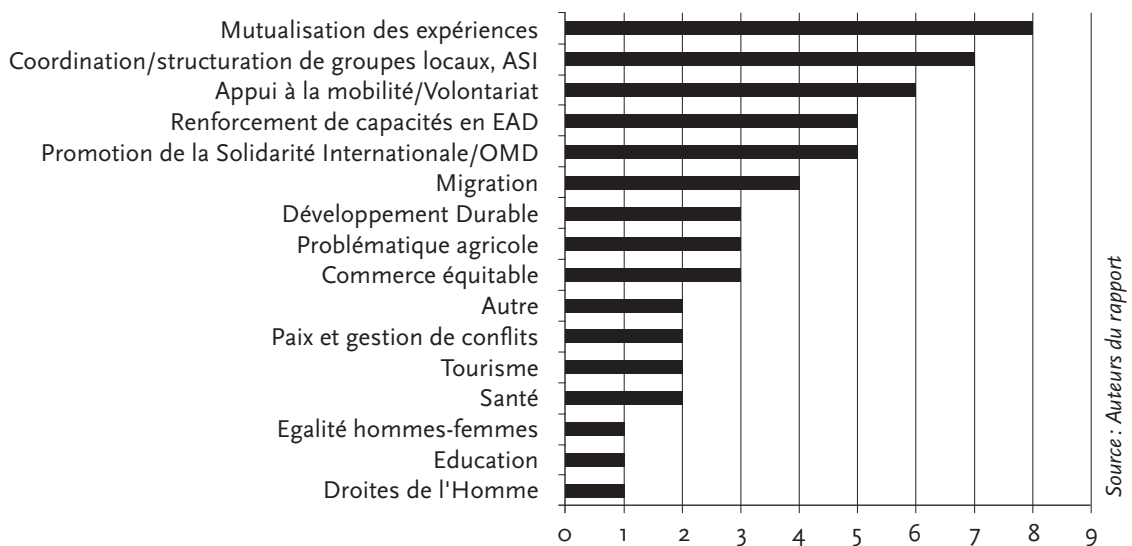


La notion de responsabilité sociale des entreprises promue par les stratégies politiques visant un développement durable et les recommandations de l'OIT concernant le travail décent, sont relayées par les ASI en sensibilisant les entreprises à ces enjeux. Les entreprises, notamment issues de l'économie sociale, et les comités d'entreprises sont des publics présentant une réelle évolution de croissance alors qu'ils sont souvent considérés comme difficiles à atteindre par des actions d'éducation au développement.

5.3. Les thématiques explorées

Au niveau des thématiques explorées, au-delà de l'importance accordée à la structuration et au renforcement des acteurs de l'EAD et des partenaires relais auxquels ils sont associés, des enjeux internationaux tels que les flux migratoires et la problématique agricole sont surtout mis en avant. On peut s'étonner du faible traitement de certaines thématiques intégrées dans les politiques transversales prioritaires de la coopération au développement telles que la question des droits humains ou les rapports sociaux égaux entre femmes et hommes.

FIGURE 2 : Thématique des projets



5.4. Couverture géographique

En termes de répartition géographique, les projets d'EAD sont concentrés dans les départements qui entourent les grands centres urbains ainsi que dans quatre régions : le Nord, la Bretagne, la Vallée du Rhône et dans une moindre mesure le Nord-est. L'axe central, de l'Ardennes à l'Ariège (à l'exception des régions parisienne et toulousaine) présente une concentration plus faible. L'étude met en évidence à la fois l'importance logique du travail des ASI dans les zones à forte concentration démographique et dans les zones d'interventions stimulées par une dynamique territoriale ou régionale.

5.5. Les types d'activités

Les actions menées ces dix dernières années par les ASI se sont centrées principalement sur la professionnalisation des acteurs, l'amélioration de la qualité des démarches proposées, l'expérimentation d'actions innovantes, la dynamique forte de mise en réseau et de coordination entre différentes structures principalement au sein du secteur de la coopération.

Cela s'est fait à travers la conception d'outils didactiques, thématiques et méthodologiques diffusés via des supports diversifiés (multimédia, expositions, boîtes de jeux, bande dessinées, ateliers d'immersion, etc.). Des bases de données accessibles en ligne ou des centres de ressources tels que proposés par le réseau Ritimo, mettent à disposition des informations diverses et plurielles pour ceux et celles qui souhaitent accéder aux multiples analyses produites au niveau international et découvrir des outils de sensibilisation.

Alors que presque inexistante il y a dix ans, l'offre de formation est devenue conséquente ces dernières années. Ces formations se centrent sur l'exploration de diverses thématiques spécifiques classiques (sécurité alimentaire, commerce équitable, etc.), sur la compréhension du cadre général de l'éducation au développement, ou encore sur des compétences spécifiques à l'animation. Elles sont proposées au niveau national, comme celles co-organisées annuellement par Starting Block, Ritimo, le CCFD et la Fédération Artisans du Monde, par exemple ; ou en région, comme celles organisées par la Région Ile-de-France ou par des structures telles que Pays de Savoie - Solidaires ou le CRIDEV en Bretagne, notamment.

Le renforcement des compétences des personnes en charge de l'EAD est fondamental pour assurer la qualité des actions proposées et la cohérence des principes annoncés. C'est une plus-value dans l'évolution du secteur qui cherche à mieux s'outiller pour relever le défi d'une meilleure sensibilisation et d'un renforcement de certains secteurs de la société.

Un autre type d'activités qui caractérise le secteur de l'éducation au développement français est la coordination de campagnes de sensibilisation et de mobilisation citoyenne qui se sont consolidées et amplifiées sur tout le territoire. Elles sont animées par des associations de solidarité internationale, d'éducation populaire, des syndicats et des collectivités territoriales qui se coordonnent afin de sensibiliser un large public à une problématique spécifique. Les campagnes « De l'éthique sur l'étiquette » ou « Pas d'éducation, pas d'avenir ! » sont des exemples de campagnes nationales portées par les dynamiques territoriales. Certains moments forts, sur une période définie, tels que la Semaine du développement durable, la Semaine mondiale de l'éducation ou la Quinzaine du commerce équitable permettent aux organisations locales de valoriser une série d'initiatives, de favoriser une coordination entre acteurs et de partager leur engagement avec un public plus varié, sous des formes créatives.

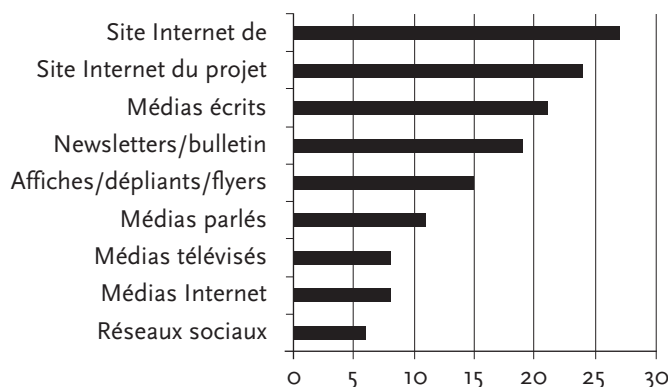
Coordonnée par le CRID, la Semaine de la solidarité internationale est un événement particulier qui ne privilégie pas de thématique spécifique. Une majorité d'acteurs reconnaissent sa valeur ajoutée en tant que vitrine du dynamisme de la solidarité mais également en tant qu'espace de proximité avec les réalités locales des publics, et en tant que forme de communication plus accessible à un plus large public.

Bien que plus récentes, les actions de plaidoyer ont fortement été renforcées afin de faire pression auprès des décideurs politiques ou économiques, tant au niveau international que national, pour des changements ou abrogation de certaines politiques identifiées comme source des inégalités de par le monde. La campagne pour la réduction des gaz à effet de serre menée par OXFAM-France ou la campagne Alimenterre du CFSI pour la lutte contre la faim en sont des exemples. Ces actions de plaidoyer peuvent solliciter le soutien et la mobilisation des citoyens pour faire pression auprès de ces décideurs.

5.6. Stratégies de communication

Les sites internet apparaissent comme le vecteur principal de communication autour de ces projets (site de l'association porteuse, des associations partenaires ou site créé spécifiquement pour le projet). Ce sont là des outils de communication directement disponibles et souvent moins coûteux. Au-delà de ces canaux propres, les projets vont le plus souvent recourir aux médias écrits classiques pour présenter leurs réalisations : médias écrits en général, bulletin d'information et dépliants/prospectus. Les médias plus généralistes (radio-phoniques et télévisés) semblent beaucoup moins atteints.

FIGURE 3 : Stratégies de communication



5.7. Le financement des 37 projets

La part respective des différents bailleurs s'est nettement modifiée entre 2001 et 2010. Ainsi, en 2001, les apports privés représentaient la majorité absolue du financement (près de 60%), alors que les contributions de tous les pouvoirs publics français (en ce compris les collectivités territoriales) ne constituaient qu'un peu plus de 30% du budget total. Dix ans plus tard, la part de l'ensemble du financement privé dans le budget total des projets ne représente plus qu'un peu plus de 30%, le financement public français au sens large 50% et la contribution publique européenne 13%. Le rapport financement public/privé s'est donc complètement inversé. La faible dispersion des contributeurs et la diminution de la proportion d'apport privé dans le financement des projets d'EAD, en fin de période analysée, illustre la difficulté générale de financer ce type de projets, de diversifier les sources de financements, et surtout d'attirer des financements privés.

En chiffres absolus, le budget alloué aux actions d'EAD, par le MAEE et l'AFD, reste relativement stable ces dernières années. Toutefois, la proportion qu'il représente dans le volume total de l'APD, pourtant déjà très réduit en 2001 (0,07%), est en nette diminution depuis lors (0,02% en 2010) puisque ce volume total de l'APD française a, lui, augmenté durant la même période.

TABLEAU 2 : Comparaison de l'évolution du pourcentage du cofinancement EAD/APD en France

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Montants totaux en millions d'euros										
APD France ⁴	3.185,1	4.162,3	5.502,3	6.428,6	7.606,8	8.043,1	7.499,1	8.276,0	9.561,3	9.798,8
EAD/MAE	2,458	2,164	1,756	2,307	2,394	2,930	2,635	2,488	4,383	2,328 ⁵
Proportion Cofinancement EAD/APD										
%	0,072	0,052	0,032	0,036	0,031	0,036	0,035	0,030	0,045	0,024

Source : Statistiques de l'OCDE

4- Versements nets : Montants en millions d'euros convertis au taux de change du 10.02.2012 (1US\$ = 0,758717 €).

5- Ce montant reprend la totalité du financement du Ministère pour les actions d'EAD des ONG : celles gérées maintenant par l'AFD mais également les programmes non transférés et qui sont toujours gérés par le MAE comme les programmes de volontariat.

6

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Sous l'impulsion des pouvoirs publics, les actions menées ces dix dernières années par les ASI se sont centrées principalement sur la structuration et le renforcement du secteur lui-même : professionnalisation des acteurs, amélioration de la qualité des démarches proposées, expérimentation d'actions innovantes, dynamique forte de mise en réseau et de coordination entre différentes structures au sein du secteur de la coopération. Les jeunes et le tout public restent des cibles prioritaires mais l'augmentation des actions à destination des élus et des administrations illustre une évolution générale de l'EAD qui cherche non seulement à sensibiliser les citoyens aux enjeux mondiaux mais également à interpeller les décideurs en vue de changements de politiques au service d'un développement des sociétés plus juste, solidaire et durable.

Certaines spécificités françaises sont à mettre en exergue en comparaison avec d'autres pays européens :

- ◆ Le rôle de plus en plus important des collectivités territoriales à travers leur politique de coopération décentralisée et, dans une moindre mesure, leur politique d'animation du territoire ;
- ◆ L'existence d'un cadre formalisé au sein des ministères de l'Education nationale et de l'enseignement agricole. L'EAD y est définie comme convergeant de manière complémentaire et cohérente avec l'éducation au développement durable et contribue à la formation d'un citoyen lucide, responsable, capable de faire des choix complexes.
- ◆ Un nombre de plus en plus élevé d'associations d'éducation populaire et de la jeunesse qui investissent la réflexion sur la solidarité internationale et le développement ;
- ◆ Une volonté forte d'articuler la réflexion et les pratiques d'EAD avec les acteurs du Sud en veillant à développer une relation partenariale de réciprocité ;
- ◆ Une consolidation des campagnes nationales de sensibilisation et de mobilisation citoyenne portées par les dynamiques territoriales.

Sur base de l'analyse des projets cofinancés et des différents entretiens réalisés, certains questionnements et difficultés partagés ont été relevés.

6.1. *Des concepts en débat*

Les débats actuels autour de la terminologie de l'EAD sont indicatifs de l'évolution de certains concepts et enjeux. Ils présupposent une volonté de mieux définir ce courant socio-éducatif. Les différentes notions qui structurent son intitulé sont réinterrogées, d'autres apparaissent plus en adéquation avec la vision actuelle de certains acteurs. L'enjeu est de mieux définir les finalités de l'EAD et de les communiquer au grand public de manière plus compréhensible. Ce débat est amplifié par la difficulté qu'ont les acteurs qui fondent la légitimité de l'EAD sur le partenariat Nord-Sud concret, à déterminer, de manière plus aigüe, une démarcation entre processus éducatif et communication de fond centrée sur l'information de questions générales de la coopération au développement.

◆ RECOMMANDATION

Faire évoluer le cadre conceptuel de l'EAD en lien avec les enjeux contextuels contemporains. A l'instar des débats entamés au niveau européen, les différents acteurs de l'EAD en France publics ou privés devraient structurer une réflexion en la matière avec l'appui, notamment, de personnes-ressources, tant du Nord que du Sud, spécialisées sur les questions de renforcement des sociétés civiles. Cette réflexion croisée devrait permettre d'affiner la définition de l'EAD, sa terminologie et ses modes d'intervention.

Aujourd'hui plus que jamais, la société est confrontée à des changements rapides et à des défis qui s'inscrivent dans des systèmes complexes, à l'échelle planétaire. Les grandes crises sont souvent des moments de ruptures des trajectoires des sociétés mais aussi des paradigmes qui les fondent ou les reflètent. Le débat est aujourd'hui dominé par la crise mondiale et des tensions autour du paradigme de développement. Quel rôle attribuer à l'EAD dans ce cadre ? Quelles connaissances et savoir-faire sont indispensables ? Comment renforcer les compétences et les capacités des citoyens sur ces enjeux ?

D'une éducation sur le Sud des années 60, le concept évolue, aujourd'hui, vers une éducation pour une citoyenneté internationale ou mondiale, tout en mettant un accent plus particulier sur les interdépendances entre ce qu'il est convenu d'appeler *les pays du Sud* et *les pays du Nord*. La question principale ne concerne plus uniquement le comment être solidaire avec les pays du Sud mais aussi le comment contribuer, par la sensibilisation et l'éducation, à la construction d'une société plus juste qui intègre de manière articulée sa dimension internationale et ses spécificités locales.

6.2.

Faiblesse du soutien institutionnel

Malgré les différentes initiatives prises par la MAAIONG dans le passé, l'éducation au développement est encore perçue comme une matière marginale dans la coopération au développement, souffrant d'un portage politique insuffisant.

◆ Absence de cadre stratégique global

Aujourd'hui, alors que les institutions européennes et l'OCDE invitent leurs membres à renforcer leur politique en matière d'EAD, il n'existe pas au niveau national un cadre stratégique global donnant des orientations de long terme et instituant des plans d'action pluriannuels. Même si cela permet de laisser *a priori* une plus grande liberté d'initiative aux acteurs, ce manque de cadre stratégique n'est pas sans effet sur le niveau de cohérence des actions d'EAD dans leur ensemble ni sur le niveau d'interaction et de complémentarité entre elles. De nombreux acteurs et porteurs de projet soulignent l'importance de se doter de cet instrument qui faciliterait une plus grande reconnaissance de l'EAD au niveau politique en clarifiant sa plus-value au niveau de la société. Cependant, l'élaboration potentielle de cette stratégie suscite quelques inquiétudes, voire de la méfiance pour certains, vis-à-vis des modalités de sa mise en œuvre et du degré de participation des acteurs.

Les inquiétudes des acteurs vis-à-vis de l'autorité publique sont notamment nourries par la disparition, fin des années 2000, de deux instances de concertation entre pouvoirs publics et société civile : le HCCI et la Commission coopération et développement. Elles ont joué un rôle fondamental dans la reconnaissance de l'éducation au développement au sein des structures de la coopération et auprès d'autres ministères notamment de l'enseignement. Leur remplacement par des organes qui jusqu'ici n'ont pas conquis l'adhésion des principaux acteurs, du moins en matière d'EAD, contribue en partie au manque de cohérence entre les différents acteurs et développe une certaine méfiance vis-à-vis des autorités en charge de la coopération.

Dans le même temps, au niveau des collectivités territoriales, l'implication d'un nombre toujours plus important de celles-ci dans le domaine de la solidarité internationale a multiplié

les cadres normatifs auxquels peuvent se référer les ASI. Toutefois, les associations locales trouvent dans les dispositifs territoriaux un ancrage et des interlocuteurs plus proches. Aujourd'hui, les représentants de différents ministères, de collectivités territoriales, ainsi que les coordinations d'ASI, aspirent à renouer un dialogue constructif entre toutes les parties prenantes afin de consolider les politiques et les stratégies en matière d'EAD.

◆ **Un financement limité**

Le financement public des projets d'EAD des ASI en France, reste majoritairement une contribution du niveau national, nettement inférieure à la moyenne européenne. Malgré une croissance des contributions financières des collectivités territoriales, les apports publics à l'EAD restent faibles en général. Ceci est d'autant plus sensible que la contribution privée globale ne connaît pas de croissance significative. La ligne de financement EAD gérée par l'AFD est en grande partie investie par des structures nationales faitières. Des organisations plus modestes éprouvent des difficultés à répondre aux critères nationaux d'éligibilité. Une diversification des lignes de financements modulées en fonction du profil des opérateurs et des modes d'intervention, à l'exemple de la stratégie de la Commission européenne ou de certains états membres, permettrait d'élargir l'accès à une plus grande diversité d'acteurs.

◆ **RECOMMANDATIONS**

1- Actualiser et renforcer les politiques et les dispositifs de soutien à l'EAD à la lumière de ces nouveaux enjeux

Malgré cette plus grande reconnaissance de l'EAD, différents chantiers devraient être explorés afin de consolider les acquis mais également amplifier le cadre et la portée des actions menées par une diversité de plus en plus importante d'acteurs. Des efforts doivent être fournis pour favoriser la reconnaissance de l'EAD en tant que stratégie majeure de la coopération au développement et d'autres ministères à travers :

2- Formaliser des espaces interministériels de concertation, entre différents niveaux de pouvoirs publics et avec les acteurs de l'EAD. Il s'agit de favoriser une meilleure coordination, cohérence et d'impulser des complémentarités avec d'autres matières que celle de la coopération au développement. Ces espaces de concertation seront attentifs à clarifier les spécificités et rôle de chaque famille d'acteurs, notamment en précisant ce que recouvre le rôle d'opérateur pivot de l'AFD et en confirmant la responsabilité qui relève du MAEE dans les orientations stratégiques de l'EAD ;

3- Augmenter les financements alloués aux programmes d'EAD et la diversification de ses dispositifs en fonction du profil des acteurs et du type d'interventions (démarches éducatives, campagne de plaidoyer, recherche) sur base de procédures et critères clairs ;

4- Élaborer de manière concertée, entre pouvoirs publics et acteurs de l'EAD, un cadre stratégique. Permettre d'affiner et de consolider une définition partagée de l'EAD, avec des objectifs prioritaires à moyen terme et des indicateurs de suivi clairs ;

5- Renforcer les capacités institutionnelles et les ressources humaines des administrations publiques dans le domaine de l'EAD, dont la DPO au sein de l'AFD ;

6- Mieux prendre en compte des cadres de références européens et expériences des autres Etats membres. Veiller à la mise en œuvre par les autorités publiques des engagements auxquels elles ont souscrit vis-à-vis de différentes résolutions et recommandations en matière d'EAD.

Le manque de collaborations avec les acteurs hors coopération

L'EAD reste portée, en volume d'activités, par un nombre réduit d'acteurs différents, qui se sont néanmoins diversifiés quelque peu ces dernières années. Les ASI apparaissent toujours comme les acteurs centraux de l'EAD en France, c'est parmi leurs actions qu'on peut rencontrer les formes les plus complètes d'EAD. Bien qu'elles expriment leur volonté de collaborer avec d'autres secteurs de la société, l'opérationnalisation de ces intentions est confrontée à plusieurs difficultés : manque de temps nécessaire pour établir des contacts et entamer des échanges pour une meilleure connaissance mutuelle, faible réflexion de la part de certaines ASI sur leur stratégie de partenariat, manque d'intérêt de divers groupes sociaux centrés sur d'autres enjeux ou ayant développé une vision caricaturale de l'EAD perçue comme une démarche de récolte de fonds à destinations des pays du Sud, concurrence entre structures en recherche de visibilité et de moyens financiers spécifiques. Cependant, divers réseaux multi-acteurs se sont structurés ces dernières années. Ces espaces d'échanges et de concertation devront certainement à l'avenir amplifier la diversité des profils de leurs membres. La co-animation de projets autour d'enjeux partagés semble une piste intéressante pour mieux se connaître, renforcer la portée des actions à travers une mise en commun de ressources méthodologiques, humaines et financières

RECOMMANDATION

Renforcer la qualité des démarches par l'exploration des nouveaux partenariats.

Alors que ces dix dernières années, les acteurs de l'EAD se sont concentrés principalement sur leur professionnalisation et structuration, ils marquent aujourd'hui leur volonté de dialoguer de manière plus forte avec d'autres acteurs de la société susceptibles d'enrichir leur analyse et savoir-faire. Le maillage conceptuel qui fondent les principes de l'EAD, puisés dans différents champs disciplinaires, est souvent source de tension soit parce qu'ils sont incompris, en-dehors des initiés, soit parce qu'ils suscitent différentes interprétations entre les acteurs : notamment la tension entre information, communication et éducation ou entre changement de comportement individuel, engagement et changement social. Afin de mieux articuler le travail mené par les acteurs de l'EAD aux réalités sociales, trois chantiers à mener en partenariat avec des structures spécialisées dans chaque domaine pourraient être explorés à moyen terme :

- ◆ **Solliciter des centres de recherches** pour la production de nouvelles connaissances autour, entre autres, des théories sur le changement (individuel, collectif ou social) et des formes de socialisation et d'apprentissages pertinentes pour appréhender des situations complexes. L'apport de centres de recherche ancrés dans les pratiques permettra une meilleure mise en perspective des démarches socio-éducatives en EAD. Le soutien des pouvoirs publics dans l'impulsion de différentes études (diagnostics, capitalisations d'expériences, recherches thématiques), parallèlement au soutien des initiatives des ASI, contribuera à l'amélioration de la qualité et l'impact des actions.
- ◆ Avec le soutien de différents médias classiques, associatifs ou alternatifs bien ciblés, **investiguer sur les nouvelles formes de communication sociale et éducative** en y intégrant les possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information. Les mutations des industries de la culture, de l'information et de la communication (ICIC) interrogent les possibilités d'élargissement des lieux d'échange, d'apprentissage, de débat et d'interaction dans l'espace public et l'émergence de nouvelles modalités de participation citoyenne à la vie publique.

De manière générale, les ASI ciblent prioritairement le monde scolaire, les organisations de jeunesse, les décideurs politiques et le grand public. Certaines interviennent également auprès de groupes socioprofessionnels comme les agriculteurs ou les travailleurs de l'économie sociale. Le monde des médias et de la recherche sont très rarement considérés comme des publics cibles, en revanche, ils sont parfois des ressources pour renforcer le contenu de l'EAD. Malgré ces évolutions, une réflexion sur les publics et leur diversification doit être menée en profondeur. Une majorité d'acteurs ont la perception que l'EAD s'adresse principalement aux « convaincus » et qu'elle éprouve des difficultés à s'approcher de groupes sociaux plus sceptiques ou moins intéressés par les questions internationales. Le secteur manque de données pour mieux appréhender le profil des personnes auxquelles elles s'adressent, leurs besoins, leurs attentes, leurs connaissances et perceptions préalables. Cela engendre des difficultés à concevoir des démarches qui tiennent mieux en compte des réalités sociales et contextes d'une diversité de publics. De plus, les ASI ont développé un langage et des formes de communication très spécifiques au secteur. Comment s'ouvrir à d'autres logiques culturelles et de communication qui favorisent les échanges et une meilleure compréhension des enjeux de la solidarité internationale ?



RECOMMANDATION

Mieux appréhender les nouvelles formes d'engagement, de mobilisation citoyenne, d'expérimentation d'autres manières de « vivre ensemble » sur base de dynamiques économiques, sociales et culturelles alternatives en collaborant avec les syndicats, les entreprises soucieuses de leur responsabilité sociale, les mouvements émergents de jeunes, les associations de consommateurs. En recherche de plus de cohérence entre le discours promu et le vécu quotidien, une série d'initiatives émergent reliant le local et le mondial et recourant à des modes d'expression créatifs. Ces différentes pratiques permettent la construction d'opinions pluralistes et la mise œuvre d'un agenda citoyen. Elles permettent aussi d'apprendre et de faire vivre les fonctions citoyennes : l'expression créative, la conscientisation critique, la délibération publique, la gestion participative. Grâce à une meilleure compréhension de ces nouvelles dynamiques, les acteurs de l'EAD pourront intégrer dans leurs pratiques des nouvelles formes de participation et d'action qui encouragent et facilitent l'émergence et la consolidation d'une citoyenneté active.

Malgré les avancées majeures identifiées dans cette étude, certains constats sont similaires à ceux présentés lors de l'état des lieux réalisé en 2001 : notamment au niveau du portage politique, de la faiblesse des moyens à disposition, du soutien de stratégies différenciées par publics, par types d'opérateurs ou par types de modalité d'intervention.

Le déploiement des actions d'éducation au développement ne peut se réaliser de manière forte sans une volonté politique assumée qui devrait impulser une dynamique de reconnaissance auprès d'autres institutions publiques ou privées. D'autre part, les associations de solidarité internationale doivent fournir des efforts conséquents pour mieux valoriser la plus-value de leurs actions au-delà de principes philosophiques. Les démarches d'évaluation et de capitalisation, sources d'apprentissage, prennent ici toute leur importance.

7

ANNEXE

LISTE DES 37 PROJETS COFINANCÉS
PAR LE MAEE ET L'AFD ENTRE 2001 ET 2011

Intitulé	ASI porteuses du projet EAD	Années de financement MAE-AFD	Montant total du financement MAE en K€ pour toutes les années mentionnées
Appui à la plate-forme du commerce équitable	PFCE	2001 ; 2009	168,11
Appui aux initiatives des citoyens pour le dévpt international : le congé solidaire	Planète Urgence	2001-2002 ; 2004-2007	472,69
Campagne « De l'éthique sur l'étiquette »	Collectif ESE	2001 ; 2004-2005 ; 2007-2009 ; 2011	1.062,47
Formation au commerce équitable	Artisans du Monde	2001-2002	91,43
Plate-forme pour l'éducation au développement et à la solidarité internationale - Educasol	CCFD	2004-2009 ; 2011	799,57
Programme Terre d'Avenir/ Pour une terre Solidaire	CCFD	2001-2003	96,1
Sécurité alimentaire pour tous puis Campagne AlimenTERRE	CFSI	2001-2010	1.609,58
Campagne Demain le monde	CNSL	2001 ; 2003-2007 ; 2009	1.051,16
Festival Migrant' Scène	CIMADE	2007-2009	169,00
Comité de la décennie pour la promotion de la paix : Salon des initiatives de paix	Coordination française de la décennie	2004 ; 2006 ; 2008	160,00
Programme Acteurs solidaires	CRID	2001 ; 2006	118,36
Semaine de la solidarité internationale	CRID	2001-2011	3.445,544
Campagne collective contre la pauvreté « 2005 plus d'excuses ! »	CRID	2005	50,00
Droit au développement pour tous puis Campagne Gestion Durable des Ressources Naturelles (Une seule planète)	CRID	2006-2009	345,00
L'éducation au développement, autrement !	Déclic/FAGE/ISF	2004-2007	240,00

Programme Etudiants et développement	Etudiants et Développement	2004-2011	745,00
Postes Fonjep	Fonjep	2001-2010	1.574,604
Sensibilisation et éducation des jeunes en formation agricole	FERT	2011	119,966
Programme JSI: Projets non transférés en 2009 à l'AFD-Financement resté MAEE	Fonjep	2001-2011	7.122,168
Programme VVV/SI: Projets non transférés en 2009 à l'AFD-Financement resté MAEE	Fonjep	2001	426,86
Activités du Forum de Delphes	Forum de Delphes	2001 ; 2004-2005	158,11
Promotion en France d'un tourisme durable	Groupe Dévpt	2002	137,254
Lutte contre le tourisme sexuel	Groupe Dévpt/ ECPAT	2002-2003 ; 2009	194,03
Agence des micro-projets (liées au Forum d'Agen)	Guilde européenne Raid	2001-2008	1.144,9
Programme Solidarités Etudiantes	Guilde européenne Raid	2001-2007	558,07
Programme d'appui aux démarches conjointes migrants/partenaires du sud	GRDR	2001-2002	182,87
Campagne « Pour une terre sans mines »	Handicap International	2001-2004	218,54
Campagne « Pas d'Education, pas d'avenir »	Ligne de l'Enseignement	2011	155,00
L'immigration une chance pour le développement	Institut Panos	2002-2003	90,70
Promotion du commerce équitable	Max Havelaar France	2001	228,67
Sensibilisation et éducation des acteurs de la solidarité aux effets des déterminants socioculturels sur l'accès aux soins	MDM	2009	200,00
Produits agricoles du sud	Orcades	2001-2003	45,72
Catalogue d'outils pédagogiques sur la Si et l'EAD	Orcades-Peuples Solidaires	2006-2007	97,00
Maison de l'éducation au développement-GAIA-puis Sensibilisation et Appui aux porteurs de projet	Le Partenariat Lille/St Louis du Sénégal	2006-2009	419,50
Appui au réseau Ritimo	Ritimo	2002-2009	3.569,00
Programme SENS, sensibiliser ensemble	Starting block	2006-2010	1.410,00
Salon des Solidarités	Salon des Solidarités	2007-2009	290,00
Total			28.966,976



LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
ANE-AL	Acteurs non étatiques - autorités locales
APD	Aide publique au développement
ASI	Associations de solidarité internationale
BRECI	Bureau des relations européennes et de la coopération internationale
CCFD	Comité catholique contre la faim et pour le développement
CFEEDD	Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable
CFSI	Comité français de solidarité internationale
CNAJEP	Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire
CRID	Centre de recherche et d'information pour le développement
CRIDDEV	Centre Rennais d'information pour le développement et la solidarité internationale
DAREIC	Délégué académique aux relations internationales et à la coopération
DEAR	Development education and awareness raising
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche
DJEPVA	Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
DPO	Direction du partenariat avec les ONG
EAD	Education au développement
EAD/EG	Education au développement/Education globale
EAD-SI	Education au développement et à la solidarité internationale
EDD	Education au développement durable
EPLE	Etablissements publics locaux d'enseignement
FORIM	Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations
HCCI	Haut conseil de coopération internationale
ICIC	Industrie de la culture, de l'information et de la communication
ISF	Ingénieur sans frontières
MAEE	Ministère des Affaires étrangères et européennes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
OSIM	Organisation de solidarité internationale issue des migrations
RED	Réseau éducation au développement

9

BIBLIOGRAPHIE

ACODEV (2011), « *Rôle et plus-value des ONG de coopération au développement dans un monde en mutation* », AcODEV, Université d'automne, Belgique.

COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (2008), *Examen par les pairs*, OCDE, Paris.

CYROT C., PAQUOT E. (2005), « *Synthèse des enseignements d'évaluations de programmes d'éducation au développement. Réalisée pour la journée d'études Sensibilisation de l'opinion publique à la solidarité internationale. Agir ensemble* », HCCI, Paris.

DE BRUYN T. (2012), *Offre en matière d'augmentation de l'assise sociétale de la coopération au développement en Belgique. Analyse des pourvoyeurs et des bénéficiaires de subsides ainsi que de leurs activités et groupes-cibles.*, HIVA, Leuven.

ESCUADERO J., MESA M. (2010), *Diagnóstico de la Educación para el Desarrollo en España*, CEIPAZ, Madrid.

FAUCON M., « *Historique, notion et démarche de l'EADSI* », Educasol, Franche-Comté.

FRICKE H-J (2011), "Awareness raising and education for development in the UK: 2011", Presentation, UK.

HAUT CONSEIL DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE (2005), « *La sensibilisation de l'opinion publique aux questions de coopération internationale pour le développement, Etat des Lieux* », Volume 1, Paris.

MESA M. (non-daté), "La Educación para el Desarrollo: entre la caridad y la ciudadanía global".

RAJACIC A., SURIAN A., FRICKE H-J, KRAUSE J., DAVIS P. (2010), *DEAR in Europe. Study on the experience and actions of the main European actors active in the field of development education and awareness raising*, European Commission, Brussels

Règlement n°1905/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

THINK GLOBAL/CES (2011), *Evaluating Global Learning Outcomes. A guide to assessing progress in intercultural, environmental and development education projects*, Think Global/CES, UK.

